



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Nord

**Arrêté N°2025-072**

**ARRETE POUR IMPLANTATION D'UN STOP AU CROISEMENT DES RUES  
EDOUARD VAILLANT ET FRANCISCO FERRER**

\*\*\*\*\*

.....

Nous, Maire de la Commune de Haveluy ;  
Vu les pouvoirs de Police du Maire ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu les articles L.2212-1, L-2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités  
Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires sur la voie  
publique dans l'intérêt d'assurer la sûreté et la commodité de la circulation dans la  
commune.

**ARRÊTONS**

**Article 1 :**

Un stop sera implanté face au 58 de la rue Edouard Vaillant à HAVELUY croisement  
avec la rue Francisco Ferrer.

**Article 2 :**

La signalisation correspondante (panneaux STOP de type AB 4) sera mise en place  
par les services techniques, accompagnée d'un marquage au sol afin d'informer les  
usagers de la réglementation édictée ci-dessus.

**Article 3 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
Lille dans un délai de deux mois.



#### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, chef de la CSP Valenciennes Agglomération ;
- Monsieur le Directeur Général des services de la ville de Haveluy ;

Fait à Haveluy, le 05 Août 2025

Le Maire,

Pour le Maire empêché,  
l'adjoint suppléant

**Jean-Paul RYCKELYNCK**

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE D'HAVELUY' with the text '59255 NORD' at the bottom. Inside the circle is a coat of arms. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.